



Informatique à domicile Pro et Particuliers

Par **neosoda**, le **21/09/2015** à **13:48**

Bonjour à tous !
J'ai en projet de créer mon entreprise d'assistance et dépannage informatique.
Cependant, comme beaucoup j'imagine, je me trouve face à un mur quant au choix de la forme juridique de cette entreprise.
Auto entrepreneur, entreprise individuelle, micro entreprise, profession libérale, artisanat.... Je suis perdu.
Mon projet dans les grandes lignes :
Services informatiques auprès des professionnels et particuliers à domicile.
Pour la partie PRO :
Audit, Diagnostic
Gestion de parc
Dépannage et réparation (réseau et poste de travail)
Protection et Sauvegarde des données
Formation
Conseil et consulting
Etude des besoins et solutions
Pour la partie Particuliers :
Dépannage, réparation
Optimisation, sécurisation, nettoyage
Sauvegarde et restauration de données
Paramétrage et installation réseau, wifi, cpl...
Conseil avant achat
Installation et mise en service de périphérique (imprimante, scanner...)
Aide à la prise en main des équipements High tech (appareil photo, gps, tablette...)
Formation
Je serais parfois amené à effectuer des réparations, donc remplacement de pièces que j'achèterai pour revendre ensuite.
Je ne dispose pas de capital de départ, étant au RSA, peut être existe-t-il des aides ?
Etant donné ma situation, je ne dispose que de peu de moyen pour la création....
Je souhaite pouvoir effectuer toutes ces prestations.
En évitant le RSI, en étant agréé Service à la Personne, en pouvant délivrer des formations (Particuliers et Pro)...
Des indices ? des pistes ? des conseils ?
Merci beaucoup pour vos conseils !